



*Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise
177 Route de Sain Bel - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE*

Bulletin n° 34 – JUIN 2017

Sommaire

1 - ARAL et vous

2 - Séjour au Portugal

3 - Sorties 2017

4 - Sorties 2018

5 - Conclusions

6 - Quelques infos

- Les faux produits du terroir
- A la Poste
- Annulation de vol
- Escroquerie livraison de colis
- Billet de 50 €
- Validité des chèques
- Impôts prélèvement à la source
- Un peu d'humour

1 – ARAL ET VOUS

Il y a les valeurs sûres auxquelles nous sommes attachés par sécurité ou nostalgie, et il y a les nouvelles initiatives qui nous poussent vers l'avant, en particulier les progrès de la médecine. Les laboratoires ou sociétés proposent de nouvelles solutions pour réparer l'homme ou augmenter ses capacités. De quoi espérer vivre longtemps dans de meilleures conditions.

Certes, il ne faut pas nier le progrès, mais n'oublions pas les vraies valeurs humaines : conjoint, enfants, amis, cousins-cousines, entourage et relations, pour permettre d'avoir une vie remplie de joie. N'oublions la devise « voir le verre à moitié plein, plutôt qu'à moitié vide » pour essayer de prendre la vie du bon côté.

Bien sur, notre société nous donne des conseils, des solutions, des astuces, des clés, etc mais chacun doit savoir transmettre les vraies valeurs de la vie, en toute simplicité. C'est vrai que la vie n'est pas toujours rose, mais si on respecte quelques règles de savoir-vivre, rien n'est plus facile et agréable que de profiter des siens ou des proches en toute sérénité.

Que cette période estivale puisse vous permettre de partager des moments de convivialité avec ceux que vous aimez.

2 – SEJOUR 2017 AU PORTUGAL

Nous étions 50 (26 adhérents et 24 non-adhérents) pour notre séjour au Portugal (2 absents pour des raisons de santé) du 6 au 13 avril 2017. Ce séjour s'est déroulé avec un temps splendide et des sites qui méritent d'être visités. Ce pays évoque les vacances, le soleil, la mer, avec des sites architecturaux et parfois typiques, pour que l'on s'y attarde. Notre séjour a débuté par la ville de Porto avec la découverte de cette ville qui a conservé toute son histoire sans oublier la fabrication du porto. Nous ne pouvions pas traverser cette ville sans déguster du porto dans une cave centenaire. Notre séjour s'est terminé à Lisbonne avec son passé, son histoire, ses monuments qui nous ont permis d'apprécier cette ville avec enchantement. Mais pour ceux qui n'étaient pas présents à ce voyage et qui souhaitent visiter le Portugal dans un fauteuil, un compte rendu a été rédigé, et consultable sur notre site ARAL

3 – SORTIES 2017

Sortie d'une journée : Le 25 septembre 2017, nous allons découvrir la Bourgogne, avec la visite des hospices de BEAUNE, puis un déjeuner à bord du trans-Bourgogne-Express, et pour terminer la journée par la visite du Château de Cormatin : le prix de cette sortie est de 71 € pour les adhérents (participation de l'ARAL 9 €) et 80 € pour les visiteurs.

4 – SORTIES 2018

1/Séjour en Italie d'une durée de 7 jours du 23 au 29 avril : Le programme de ce séjour vous a été transmis dernièrement, et débutera par la visite de Venise et un circuit sur la Côte Adriatique.

Le montant de ce séjour, incluant le transport, l'hébergement et la restauration est de 560 pour les adhérents (après déduction de la subvention de l'ARAL de 56 €) et 616 € pour les invités.

Nous sommes étonnés par les nombreuses inscriptions optionnelles enregistrées à ce jour (45). Nous vous rappelons que pour toutes nos sorties, nous sommes contraints de retenir les 30 premières inscriptions pour les adhérents de l'ARAL, afin de ne pas pénaliser notre budget, en raison de l'effort financier de la subvention, qui est pour cette sortie de 56 € par adhérent.

Il est vrai que ce séjour, très sollicité en raison de la diversité des sites qui seront visités, et du prix largement abordable, va permettre au plus grand nombre, de profiter d'un séjour irréaliste à titre privé selon ce même tarif.

2/Sortie d'un séjour de 3 jours en sept. 18 : deux propositions vous ont été transmises ce jour par message, à savoir pour : **LE PUY DU FOU ou les CHATEAUX DE LA LOIRE.**

Selon votre choix, nous formaliserons dans les meilleurs délais une de ces sorties, dans le cas contraire ou en cas de nombre réduit de participants, nous élaborerons une autre sortie en septembre ou octobre 2018.

5 – CONCLUSIONS

Notre association poursuit son petit bonhomme de chemin, et constatons que les membres participent activement aux sorties qu'elle organise. Il est vrai que la distance pénalise certains retraités, mais si vous avez des solutions pour y remédier, nous les accepterons afin de satisfaire le maximum d'adhérents.

N'hésitez pas à nous transmettre des récits tels que Jean-Paul MOREL nous a communiqué dans notre bulletin n° 33 de mars 2017, et ainsi faire partager vos aventures ou mésaventures à l'ensemble des membres de l'ARAL.

A vous lire.

Bonnes vacances et au plaisir de vous revoir pour la sortie du 25 septembre prochain en Bourgogne.

Les membres du Conseil d'Administration

6 – QUELQUES INFOS

LES FAUX PRODUITS DU TERROIR (Source Ministère de l'agriculture)

Les champignons de Paris

De Paris, ils n'ont que le nom. Pire: 88% d'entre eux viennent de l'étranger, les rayons des supermarchés regorgeant le plus souvent de champignons issus des États-Unis, de la Chine ou des Pays-Bas, les trois principaux pays producteurs. En France, s'ils ont pendant longtemps été élevés dans la capitale, les fameux champignons ne poussent désormais plus qu'à Saumur. La ville dans le Maine-et-Loire regroupe 70% de la production nationale (12 % du global consommé).

La charcuterie corse

Elle est présentée comme un des plus purs produits du terroir français. Et pourtant : la charcuterie corse ne dispose d'aucune "Appellation d'origine contrôlée". Le consommateur ne trouvera donc sur les rayons des supermarchés du continent que des produits dont les matières premières proviennent d'ailleurs à plus de 90 %. Ainsi, par exemple, malgré les têtes de Maure et les mentions "produit de l'île de Beauté" sur les étiquettes, le saucisson d'âne est importé d'Argentine et les jambons sont pour la plupart composés de carcasses issues de Chine.

Le jambon d'Aoste

C'est l'un des jambons les plus consommés de France, mais ce dernier n'a rien à voir avec la charcuterie de la ville italienne d'Aoste. Ce produit est en fait fabriqué en France à partir de carcasses chinoises et américaines, dans une commune du même nom mais située en... Isère! Et contrairement à son homologue transalpin, qui est un jambon cru, il s'agit d'un jambon mi-cuit. Le subterfuge a fonctionné pendant des années puisque la marque déposée "Jambon d'Aoste" a été la propriété du groupe Aoste (Cochonou/Justin Bridou), leader français de la charcuterie. Il aura fallu que la Commission européenne interdise récemment (2008) l'utilisation de cette appellation qui prête à confusion pour que l'ambiguïté cesse. La marque a depuis été renommée "Jambon Aoste".

L'A.O.C de Bretagne

Présentée comme de purs produits du terroir français, les charcuteries de Bretagne disposent d'une "Appellation d'origine contrôlée" qui n'oblige les fabricants qu'à une seule chose: posséder au moins un lieu d'emballage ou de transformation en Bretagne. Le consommateur trouvera donc sur les rayons des supermarchés des produits dont 82 % des matières premières proviennent du monde entier. Ainsi, les carcasses de porcs, souvent issues de Chine, de Hollande ou de Pologne, le sel dit de Guérande, importé d'Argentine et du Vietnam, et les boyaux d'andouilles importés pour la plupart de Corée. L'andouille dite de Vire, et autres charcuteries "De Bretagne", rejoignent ainsi la mythologie des produits bretons, comme le beurre et la pâtisserie, dont 73% provient de la communauté européenne et d'Asie.

La moutarde de Dijon

Pour faire de la moutarde de Dijon, il faut du vinaigre, de l'eau, du sel et des graines du... Canada! Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la moutarde utilisée dans la préparation de la fameuse pâte ne vient pas de la région de Dijon. Une explication à cette bizarrerie : à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec la mise en place de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs se sont désintéressés de la moutarde, qui ne leur permettait pas de recevoir les subsides de l'Union européenne. Résultat : 90% de la production utilisée pour la moutarde de Dijon provient maintenant du Canada.

Le couteau Laguiole

L'abeille, la lame fine légèrement relevée, la croix sur le manche... Beaucoup ne croient pas que ces symboles apposés sur les couteaux de Laguiole sont des signes d'authenticité. Erreur ! Malgré leur charme et leur beauté, elles n'attestent ni de l'origine du couteau ni de sa qualité de fabrication parce que la marque du plus célèbre des couteaux français n'a jamais été déposée. Laguiole est depuis plus d'un siècle l'objet de contrefaçons en France et à l'étranger, 80% proviennent de Chine et du Pakistan. Résultat : moins de 10% des Laguioles sont fabriqués dans le bourg aveyronnais !

Le savon de Marseille

Avec le pastis et la lavande, c'est l'autre symbole de la Provence. Seul hic, les savons estampillés "savon de Marseille" ne sont pas fabriqués dans le Sud-est. Car si les savonniers marseillais ont inventé le procédé de fabrication au Moyen-âge, l'appellation n'est pas protégée. Résultat : les plus gros fabricants sont aujourd'hui les Chinois et les Turcs ! Et les huiles végétales utilisées pour la fabrication du savon, notamment l'huile de palme, proviennent de l'étranger, les savons passant à Marseille uniquement pour être parfumés et emballés.

Le melon charentais

C'est l'emblème du melon français. Jaune ou vert, le melon charentais fait la fierté des producteurs de la région de Cognac où les sols argilo-calcaires sont parfaitement adaptés à sa culture. Mais contrairement à son cousin de Cavaillon, le melon de Charente ne possède pas d'AOC. Résultat : 80 % des melons charentais que l'on trouve sur les étals ne viennent pas de Cognac mais d'Espagne, du Maroc, des Caraïbes, de Chine et du Sénégal.

Le camembert

Emblème de la gastronomie française, le camembert de Normandie est de loin le fromage le plus copié dans les rayons des supermarchés. Une explication à ce phénomène : tombé dans le domaine public, le nom "camembert" peut-être utilisé par n'importe quel producteur de n'importe quel pays. Et malgré une AOC "Camembert de Normandie", qui existe depuis 1983, de nombreux fabricants utilisent le terme très proche de "Camembert fabriqué en Normandie". Les différences : du lait pasteurisé au lieu du lait cru, un affinage raccourci et une fabrication qui n'est soumise à aucune règle. Ils sont présentés comme les fleurons du terroir, mais quand on y regarde de plus près, on découvre que leur appellation est douteuse. Matières premières importées de l'étranger, (30 % du lait vient de Chine, 50 % de toute l'Europe), étiquetage souvent mensonger, additifs non précisés, fabrication hors des limites de la région où seuls existent de vagues bureaux de courtiers.

L'huile d'olive

Rare et chère, l'huile d'olive française est certainement le produit qui compte le plus d'étiquetages frauduleux. En 2006, seulement 56% des échantillons analysés étaient "conformes" à la réglementation, certaines bouteilles contenant jusqu'à 50% d'huile de tournesol ou présentant une fausse indication d'origine ou de variété d'olive. Le symbole de la cuisine méditerranéenne ne comptant que 7 appellations d'origine protégée et une AOC "Huile de Provence", de nombreux producteurs jouent en effet sur la confusion en ajoutant sur les étiquettes des paysages évoquant le Sud ou des origines non-reconnues comme "huile de Provence-Côte d'azur". Sans parler de l'une des fraudes les plus courantes qui consiste à remplacer l'huile d'olive par l'huile de grignons d'olive, un résidu de la pâte d'olives difficile à détecter pour le simple amateur.

4. À La Poste, les lettres rapides sont trop lentes



La Poste rencontre des difficultés croissantes pour distribuer en temps et en heure les lettres prioritaires, celles timbrées avec le marianne rouge.

En 2016, seulement 84,9 % ont été distribuées le lendemain du dépôt, en "J+1", selon les résultats de la qualité du service universel postal, que La Poste a publié discrètement sur son site web. Ce mauvais résultat est d'autant plus surprenant que le prix des timbres de la lettre prioritaire a explosé ces dernières années – bien plus encore que celui des autres tarifs postaux : actuellement fixé à 0,85 € (contre 0,80 € en 2016) pour une lettre de moins de 20 g, il a augmenté de 42 % depuis 2012 !

Les délais d'acheminement des lettres recommandées sont également en berne, selon les statistiques figurant dans le bilan. En revanche, ceux des lettres vertes – le tarif, plus lent, que La Poste cherche à imposer à tout prix – sont très bons : 94,9 % des courriers portant le timbre vert ont été livrés dans le délai promis (J+2) en 2016.

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte difficile pour La Poste. L'entreprise doit faire face à l'effondrement rapide des volumes de courrier envoyés par les particuliers et les entreprises, provoqué par l'envolée des échanges numériques.

Source : 60 millions de consommateurs

Astuces pour déjouer les escroqueries à la livraison de colis



Devant la multiplication des escroqueries par e-mail, SMS ou téléphone dont sont victimes de nombreux Français, Chronopost livre 5 conseils pour se protéger des escroqueries aux faux colis.

- Ne répondez qu'aux emails envoyés par Chronopost, avec une adresse d'expéditeur qui se termine uniquement par "@chronopost.fr" ou "@client-chronopost.fr". En cas de doute, ne cliquez pas sur les liens mentionnés sur l'e-mail reçu. Si vous suspectez un message douteux, vous pouvez le transférer à cette adresse : abuse@chronopost.fr (courriel uniquement réservée au signalement des cas d'emails frauduleux).
- Vigilance à la réception d'un SMS semblant provenir de Chronopost : vérifiez si le numéro de colis ou le nom de l'expéditeur (à défaut celui de Chronopost) est indiqué dans le message. Chronopost rappelle qu'il ne donne pas de numéro de téléphone à rappeler.
- Ne divulguez pas vos identifiants : certains clients ont été contactés par téléphone par des individus se réclamant de Chronopost pour obtenir leur numéro de compte Chronopost et leur code d'accès. Ces informations étant strictement confidentielles et personnelles, il convient de ne pas les communiquer par téléphone ou par courriel. Ne rappelez jamais de numéro surtaxé : Chronopost indique que le téléphone du Service Clients Chronopost Particuliers est le 0 969 391 391 (appel non surtaxé).
- Lorsqu'un chauffeur se présente chez vous au nom de Chronopost pour collecter un envoi, pensez à lui demander son badge.

Source : Le Particulier

Annulation de vol : c'est à la compagnie aérienne de prévenir les passagers



En cas d'annulation de vol moins de 2 semaines avant le départ, un passager peut prétendre à une indemnisation forfaitaire explicitement prévue par un règlement européen. Elle est de 250 € pour les vols de moins de 1 500 km, de 400 € pour ceux compris entre 1 500 et 3 500 km et de 600 € au-delà. Dans un arrêt récent, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rappelé que la responsabilité d'avertir le passager d'une annulation incombe à la

compagnie aérienne, même dans le cas où le vol a été acheté par l'intermédiaire d'une agence de voyage.

Pour la Cour, cette décision permet aux passagers européens d'éviter d'être pris en otage par une compagnie et une agence de voyage qui se renverraient mutuellement la balle. Elle précise aussi que la compagnie aérienne est libre de demander réparation à l'agence de voyage avec laquelle elle avait conclu un contrat.

Source : Que Choisir

Après les billets de 10 et de 20 euros, c'est au tour du billet de 50 euros de changer. Il arrivera dans votre portefeuille à partir du 4 avril. Présentation.



Et de trois! La Banque de France a dévoilé le 6 mars 2017 le nouveau billet de 50 euros qui entrera en circulation **le 4 avril 2017**. La nouvelle coupure fait partie de la série "Europe" créée en 2013. **Plus difficile à falsifier** selon les spécialistes, il comporte un hologramme qui apparaît dans la fenêtre portrait, sur les deux faces aux **couleurs orangées plus soutenues que dans la première série**. À la lumière, il laisse transparaître le visage d'Europe, le personnage de la mythologie grecque. Le nombre émeraude change lui aussi, passant du vert

émeraude au bleu profond.

Valse-hésitation sur la durée de validité du chèque (Figaro Bourse Publié le 02/11/2016)

Le gouvernement veut réduire le recours des Français à leur chéquier en réduisant la durée de validité du chèque d'un an à six mois.

Le chèque bénéficiera-t-il d'un petit sursis? la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique veut limiter le recours des Français à leur chéquier en réduisant la durée de validité du chèque d'un an à six mois. La mesure devait entrer en vigueur à partir du 1er juillet 2017

Malgré ses inconvénients. «La dématérialisation des moyens de paiement est un sujet fondamental et sérieux qui ne peut faire l'objet de mesurées camouflées dans des projets de loi successifs». Un nouvel amendement au texte, proposé à l'initiative du gouvernement, prévoit toutefois de réintroduire la mesure. Comme l'ensemble du projet de loi Sapin 2, il sera examiné par le Sénat à partir de demain. Le parcours du texte ne s'arrête cependant pas là puisqu'il devra ensuite être adopté définitivement par les députés le 8 novembre.

Pour le gouvernement, il s'agit d'inciter les Français à préférer au chèque des moyens de paiement plus modernes

Pour le gouvernement, il s'agit d'inciter les Français à préférer au chèque des moyens de paiement plus modernes. L'exécutif souligne en effet ses multiples inconvénients. Son circuit d'encaissement est «peu fluide» puisqu'il peut être perdu et il existe une incertitude sur sa date d'encaissement. Il présente enfin un risque non négligeable d'impayés. Mais si son utilisation décroît régulièrement, il reste encore très utilisé dans l'Hexagone,



qui constitue à cet égard une exception. Un Français utilise en moyenne 37 chèques par an, contre 11 pour les Britanniques et moins d'un pour les Allemands. Si bien qu'en 2013, près de 71 % des chèques émis en Europe l'étaient en France.

Impôts: le prélèvement à la source reporté au 1er janvier 2019

Par AFP le **07 juin 2017**

En reportant le prélèvement à la source, le gouvernement a mis fin à l'incertitude qui entourait l'avenir de cette réforme emblématique du quinquennat Hollande.

En reportant le prélèvement à la source au 1er janvier 2019, le gouvernement a mis fin à l'incertitude qui entourait l'avenir de cette réforme emblématique du quinquennat Hollande. Mais pas aux interrogations techniques soulevées par ce changement de calendrier.



Qu'a décidé exactement le gouvernement?

Le prélèvement à la source, qui consiste à collecter l'impôt sur le revenu lors du versement du salaire, et non plus un an après comme actuellement, sera bel et bien maintenu, mais entrera en vigueur le 1er janvier 2019 au lieu du 1er janvier 2018. "C'est une bonne réforme car elle permet d'ajuster en temps réel la perception de l'impôt à l'évolution de vos revenus", a défendu Edouard Philippe dans un entretien au Parisien, disant vouloir "utiliser l'année qui vient pour garantir que le dispositif sera opérationnel".

Pour cela, un audit sera conduit, avec une expérimentation entre juillet et septembre. Il sera conduit "par une équipe de l'inspection générale des finances et d'un cabinet indépendant", avec des entreprises "volontaires", a précisé Bercy dans un communiqué.

Pourquoi cette décision?

Officiellement, pour "examiner la robustesse technique" du dispositif et évaluer "la charge induite" pour les employeurs, chargés de la collecte de l'impôt. Une façon de répondre aux inquiétudes du patronat, hostile à cette réforme perçue comme une "nouvelle contrainte".

Selon plusieurs observateurs, le report s'explique aussi par une raison plus politique: faire en sorte que la visibilité de la baisse de cotisations salariales promise par le gouvernement ne soit pas effacée par la baisse du salaire provoquée par la retenue à la source.

"Monsieur Macron veut en fait que les baisses de cotisations salariales qu'il annonce sur la feuille de paie de certains se voient fin janvier", a ainsi commenté sur son blog l'ex-secrétaire d'Etat au Budget Christian Eckert, artisan de la réforme du prélèvement à la source.

Quelles conséquences pour les entreprises?

Le report va laisser aux employeurs plus de temps pour acquérir des logiciels, former leurs salariés, etc. "Les grandes entreprises étaient a priori prêtes. Pour les petites entreprises, c'était sans doute plus compliqué", A plus long terme, les conséquences restent cependant plus incertaines, car nul ne sait quelle décision sera prise à l'issue de l'audit prévu cet été: le système sera-t-il maintenu en l'état ou bien totalement revu, de façon à décharger les entreprises de la collecte?

"On est à nouveau en stand-by", regrette Gaëlle Menu-Lejeune, pour qui l'expérimentation arrive "tard". "De nombreuses entreprises ont fait des investissements dont ils ne savent pas s'ils serviront. C'est compliqué de changer les règles du jeu en cours de route".

Quels effets sur les contribuables?

Pour la majorité des 37 millions de foyers fiscaux, le report n'impliquera qu'une seule chose: attendre un an de plus avant de voir l'impôt sur le revenu déduit de leur salaire ou de leur pension. "Le dispositif prévu pour la transition est maintenu, on ne fait que le décaler", explique-t-on du côté de Bercy. Le taux d'imposition ne sera ainsi envoyé qu'en août 2018, et calculé sur la base des revenus de 2017, eu lieu de 2016. Quant à l'année de transition, elle n'aura pas lieu en 2017, mais en 2018.

Pour certains contribuables, qui comptaient sur cette "année blanche" pour faire de l'optimisation fiscale, ce décalage aura toutefois un impact. C'est le cas notamment des salariés qui ont choisi de débloquer leur compte épargne-temps, de décaler leur départ à la retraite ou de multiplier les heures supplémentaires. "Il y aura des perdants", prévient Gaëlle Menu-Lejeune, qui reconnaît cependant que les cas seront limités, Bercy ayant multiplié les dispositifs "anti-optimisation".

Le report peut-il être invalidé?

C'est une possibilité, si certains de ces "perdants" décident de saisir le Conseil constitutionnel au nom de la "confiance légitime dans la loi votée". "La possibilité d'un report a été annoncée très amont", laissant à chacun le temps de se préparer, fait-on valoir du côté de Bercy. Le Conseil constitutionnel, en général, autorise la rétroactivité fiscale à condition qu'elle soit justifiée par un "intérêt général suffisant", rappelle de son côté Gaëlle Menu-Lejeune, qui juge peu probable que le report soit retoqué, au vu des implications politiques que cela aurait.

Et pour terminer, un peu d'humour :

C'est un type qui est accoudé au comptoir dans un bar et qui décide de rentrer chez lui car il est trop bourré. Il s'éloigne du comptoir, fait 2 mètres et s'écroule par terre.

- " Je suis trop bourré. Je vais ramper jusqu'à l'extérieur "

Arrivé dehors notre bonhomme se dit que l'air frais va lui faire du bien et il décide de se remettre debout.

Et là, au bout de 2 mètres, vlan ! il s'écroule encore.

- " J'habite à 800 mètres. Je vais ramper jusqu'à la maison "

Arrivé devant chez lui, il se dit qu'il a du dé-cuiter et essaie de se remettre debout.

Et encore une fois au bout de 2 mètres, vlan ! Par terre.

- " Bon.. Je vais ramper jusqu'à la chambre "

Alors il ouvre sa porte d'entrée en rampant, monte les escaliers en rampant, ouvre en rampant la porte de la chambre ou dort sa femme, se déshabille par terre et avant de se mettre au lit, il se dit qu'il doit pouvoir enfin se lever. Il se lève, fait 2 mètres et s'écroule encore mais cette fois, sur le lit.

Il s'endort en se disant que sa femme n'a rien entendu. Sauvé!

Le lendemain matin, sa femme le réveille:

- " Toi, t'as encore picolé hier soir !!! "

- " Hein ? Non !? Pourquoi ? "

- " Le bar a appelé : t'as oublié ton fauteuil roulant "

Le snobisme

C'est une dame, très, très BCBG, qui habite NEUILLY et se rend (en Porsche Cayenne) chez son médecin, Avenue FOCH...

Elle rentre dans le cabinet du médecin et s'écrie toute affolée :

- Docteur, c'est affreux, j'ai été piquée par une guêpe !

- Allons Madame, calmez-vous, répond le médecin, ce n'est sans doute pas bien grave.

- Si vous me disiez d'abord où avez-vous été piquée au juste ?

- Ah ça non, n'y comptez pas, c'est hors de question !

- Mais enfin, je suis médecin, je...

- Non non et non !!! C'est bien trop embarrassant...

Vous soignez la plupart de mes amies, et si l'une d'elles apprenait une chose pareille, je serais la risée de tous dans les dîners mondains.

C'est bien simple, je n'oserais même plus sortir de chez moi.

- Mais enfin Madame, commence à s'énerver le toubib, je suis tenu par le secret professionnel, et comment voulez-vous que je vous soigne si j'ignore où cette guêpe vous a piquée ?

- Docteur, vous me jurez que vous n'en parlerez à personne ?

- Vous avez ma parole, madame.

- Alors la dame s'approche de son médecin et, après avoir jeté un rapide coup d'œil à droite et à gauche pour s'assurer qu'ils sont bien seuls dans la pièce, elle lui murmure tout bas à l'oreille :

- Chez Lidl !